



COMMUNIQUÉ

Précisions concernant la saison de cyclo-cross 2023-2024

1. Concernant la règle ci-dessous ;

Les coureurs de 40 ans et + en 2024 seront autorisés à redescendre d'une catégorie en début de saison, Open 3 et Access 1 sont les seuls concernés.

Pour la première épreuve (La Ferté Gaucher) les modifications des catégories seront effectuées sur place.

ATTENTION pour les Access 1 désirant descendre en Access 2 de bien prendre connaissance des horaires de départs qui sont différents.

2. Les coureurs U19 présents sur la liste de la DTN et autorisés à courir avec les élites seront appelés juste après les professionnels et les points UCI.

Pour la première manche de la coupe d'île de France ils seront appelés en même temps que les autres coureurs U19.

La commission de Cyclo-cross.